

# DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE



Centre de tri, transit et regroupement de déchets non dangereux de bois – Résumé non technique.

Site de Rouvroy (02)

Rapport - Version Finale

Dossier 17 05 0017

réalisé par



Auddicé environnement  
ZAC du Chevalement  
5 rue des Molettes  
59286 Roost-Warendin  
**03 27 97 36 39**

# Dossier de demande d'autorisation environnementale



Centre de tri, transit et regroupement de déchets non dangereux de bois – Résumé non technique.

Site de Rouvroy (02)

## Rapport - Version Finale

BI-VERT

Version	Date	Description
Rapport - Version Finale	Juin 2020	Version finale

	Nom - Fonction	Date	Signature
Rédaction	Barbara GOUBET – Chef de Projet	Juin 2020	
Validation	Sylvain LECIGNE – Responsable du service environnement industriel	Juin 2020	

## TABLE DES MATIERES

<b>CHAPITRE 1. RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT</b> .....	<b>7</b>
1.1 Milieu naturel .....	8
1.2 Paysage et patrimoine .....	8
1.3 Eau, sol et sous-sol .....	10
1.4 L'air .....	14
1.5 Effets dus aux émissions lumineuses .....	14
1.6 Expédition des matériaux.....	14
1.7 Bruits et vibrations .....	16
1.8 Les déchets .....	17
1.9 Energie.....	18
1.10 L'étude santé (effets sur la population environnante) .....	18
1.11 Description du cumul éventuel des incidents avec d'autres projets existants ou approuvés .....	19
1.12 Synthèse des mesures prisés ou prévues en matière protection de l'environnement ...	20
1.13 Scénario de référence .....	20
1.14 Solution des substitution raisonnable & justification du choix du projet.....	21
1.14.1 Solutions de substitution raisonnables.....	21
1.14.2 Justification du choix du projet.....	21
1.15 Remise en état.....	21
<b>CHAPITRE 2. RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DE DANGERS</b> .....	<b>23</b>
2.1 Analyse préliminaire des risques.....	24
2.2 Identification des dangers et analyse des risques associés .....	24
2.3 Mesures de prévention, protection et lutte contre les dangers.....	25
2.4 Mesures de maîtrises des risques .....	28
2.4.1 Description et gestion des principales mesures de maîtrises des risques .....	28
2.4.2 Risques liés aux stockages et produits.....	33
2.5 Etude détaillée de réduction des risques.....	37

## Liste des Tableaux

<b>Tableau 1.</b> Synthèse des mesures prévues en matière d'environnement et de sécurité .....	<b>20</b>
--	-----------

## LISTE DES CARTES

---

<b>Carte 1.</b>	Localisation du site.....	6
<b>Carte 2.</b>	Captages AEP .....	11
<b>Carte 3.</b>	Réseau hydrographique et zones humides.....	13

## OBJET DE LA DEMANDE

---

La société Bi-Vert a réalisé en 2016 une déclaration au titre des installations classées pour la protection l'environnement pour son activité de centre de tri, transit et regroupement de déchets non dangereux de bois.

La société Bi-Vert a acquis, la parcelle AB 24 se situant à l'Est du site actuel. Sur la nouvelle plateforme objet de l'extension, comme sur le site actuel, seront attribués à chaque stockage de matière/déchet des emplacements spécifiques.

L'activité de broyage de ces déchets (rubrique 2791) sera également mise en œuvre sur l'emprise de l'extension pour une capacité maximale de traitement envisagée de 80t/jr.

L'emprise totale du projet est de 23 000m<sup>2</sup> (12 000m<sup>2</sup> pour le site actuel et 11 000m<sup>2</sup> pour l'extension).

La demande porte donc sur l'ensemble du site ainsi constitué.

**Ce présent dossier apporte les éléments permettant à l'administration de proposer un arrêté préfectoral pour le site de la société Bi-Vert de Rouvroy (02).**

## SITUATION DU PROJET

---

La société Bi-Vert est implantée sur la commune de Rouvroy (02) dans le département de l'Aisne (02).

### *Carte 1- Localisation du site - p. 6*

Le projet se situe dans la zone industrielle de Rouvroy avenue Abel Bardin et Ch. Benoit. Le site est bordé par la zone industrielle de Rouvroy à l'Ouest et à l'Est par des champs.

Centre de tri, transit et regroupement  
de déchets non dangereux de bois

Localisation du site et du rayon d'affichage

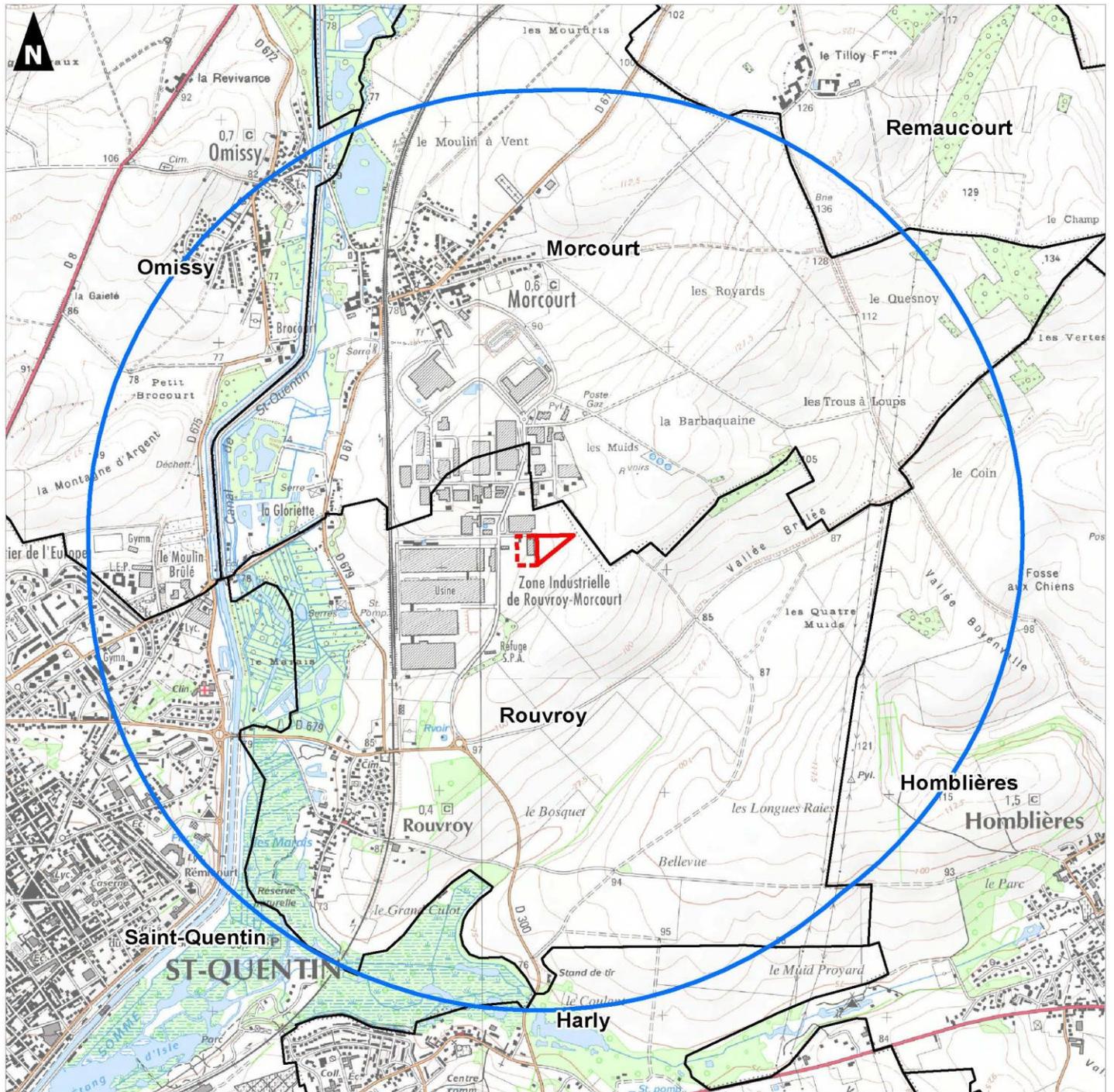


**Périmètres réglementaires**

-  Site actuel
-  Périmètre de la demande
-  Rayon d'affichage (2 km)

**Limites administratives**

-  Limite communale
-  Limite départementale



# CHAPITRE 1. RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT

Le recensement des différents impacts associés aux activités exercées et les **mesures prises par la société pour réduire les nuisances** sur l'environnement et les riverains sont les suivants.

## 1.1 Milieu naturel

---

- **Il ressort du diagnostic faune-flore les éléments suivants :**

Le périmètre de l'extension est majoritairement occupé par une jachère agricole récente. Une parcelle cultivée est également pour partie concernée. Ces habitats ne présentent pas d'intérêt particulier.

Aucune zone naturelle d'intérêt reconnu ne concerne directement le site d'étude. En revanche, 2 zones sont présentes dans un périmètre de 2 km.

Aucune zone à dominante humide, n'est concerné par la zone d'étude.

Aucune espèce végétale protégée ou menacée n'a été inventoriée et les potentialités pour de telles espèces sont très faibles.

Du point de vue faunistique, la jachère est utilisée comme habitat d'alimentation, de repos, voire de reproduction par quelques espèces d'insectes communes et non protégées. Les potentialités pour les amphibiens sont en revanche nulles, et très faibles également pour les reptiles.

L'avifaune observée est typique en lien avec la présence de la zone industrielle à proximité.

- **Description des incidences notables et mesures prises et prévue.**

Aucun impact n'ayant été identifié, aucune mesure n'est à prévoir en ce qui concerne les zones naturelles d'intérêt reconnu, la flore et les habitats.

Pour la faune, comme aucune incidence sur les amphibiens, les reptiles et les mammifères n'a été identifiée, aucune mesure d'évitement, réduction ou compensation n'est à prévoir. Il en est de même pour les insectes, pour lesquels seule une incidence très faible a été mise en évidence.

En revanche, un risque d'incidence sur l'avifaune nicheuse, par destruction directe d'individus, pontes ou nichées a été identifié, dans le cas où les travaux de terrassement entraînant la suppression des végétations en place (jachère principalement), auraient lieu en période de nidification. De ce fait les travaux de terrassement devront se réaliser hors période de nidification de l'avifaune, soit entre fin août et début février.

## 1.2 Paysage et patrimoine

---

- **Il ressort du diagnostic paysager**

Le site de la société Bi-Vert est situé dans un contexte de zone industrielle, à proximité de Saint-Quentin.

A l'ouest du site se trouve, des bâtiments industriels et à l'Est des terres agricoles.



Figure 1. Proximité de Rouvroy avec Saint-Quentin

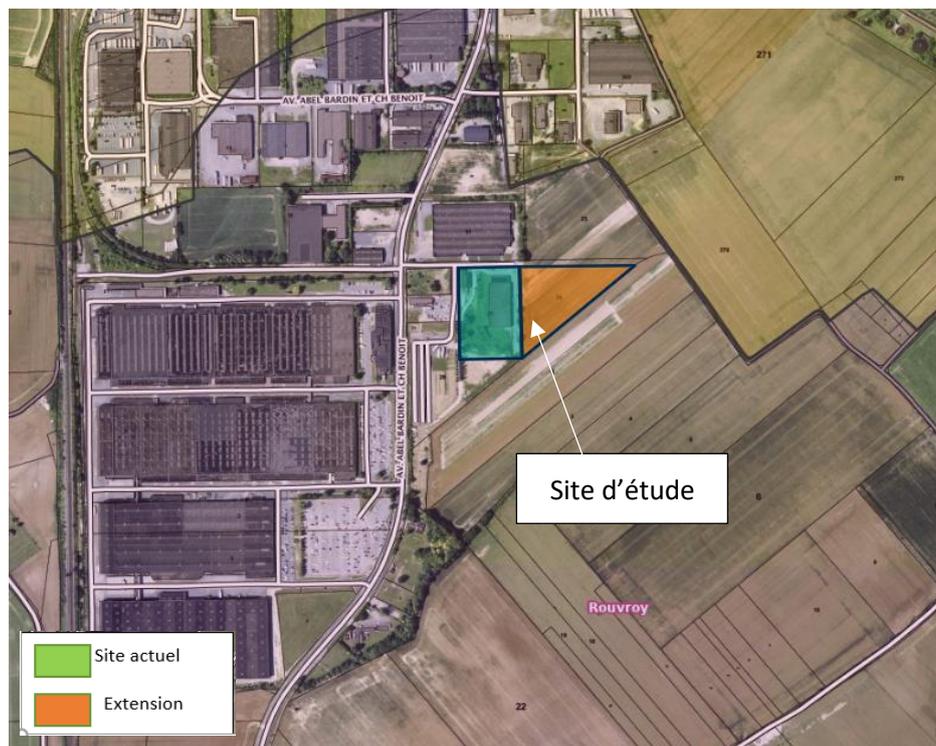


Figure 2. Environnement proche du site d'étude.

### • Patrimoine historique et culturel

Le site d'étude n'est pas concerné par un enjeu paysager particulier.

Le monument protégé le plus proche se situe à plus de 3km au sud-Ouest du site. Il s'agit du château de la pilule inscrit monument historique de la ville de Saint-Quentin.

## 1.3 Eau, sol et sous-sol

---

- **Élément de contexte**

- Géologie et ressource souterraine

Le projet est en relation avec la masse d'eau « Craie de la vallée de la Somme Amont ». Les formations constituant la géologie de la zone sont principalement perméables.

Au droit du site, la vulnérabilité à la pollution de l'aquifère supérieur (Craie de la vallée de la Somme Amont) est élevée, compte-tenu de la nature des terrains. La piézométrie fait apparaître dans le secteur d'étude un écoulement globalement est-ouest dans le secteur d'étude.

Sur le site aucun captage d'alimentation en eau potable n'est présent. Le site se situe en dehors d'un périmètre de protection des captages. (Cf. Carte 2).

Les captages les plus proches se situent à environ 2km300 au sud du site sur la commune d'Harly. Il s'agit des captages 0065X0053F et 00652X0054F.

**Localisation des captages AEP**

**Périmètres**

-  Site actuel
-  Périmètre de la demande

**Limites administratives**

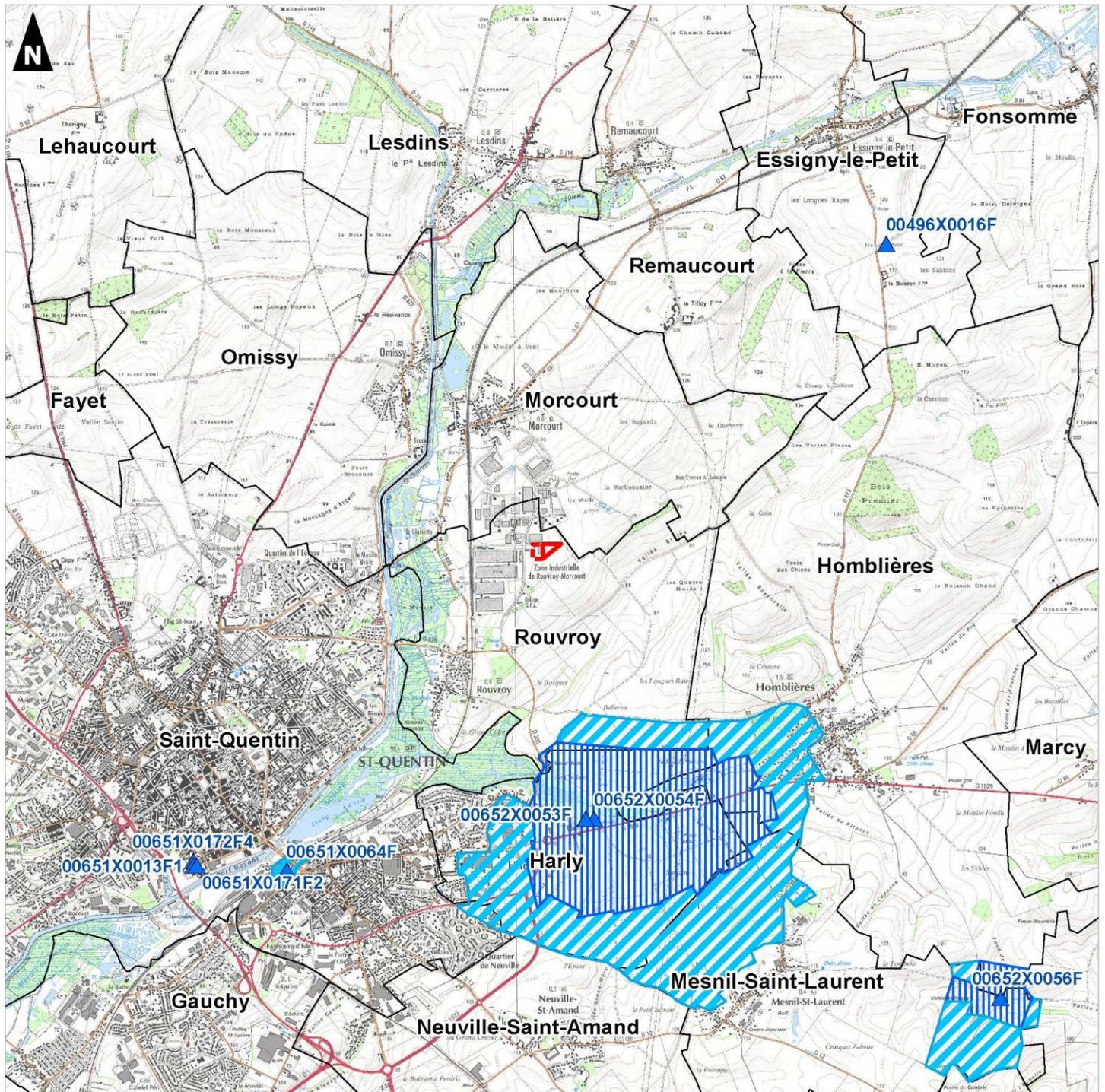
-  Limite communale

**Captages AEP**

-  Captage AEP

**Périmètres de protection**

-  Eloigné
-  Rapproché



- Ressource superficielle

D'après le Dossier Départemental des Risques Majeurs de l'Aisne (DDRM – Edition 2019) et le site du ministère (géorisques) réalisé par la Préfecture de l'Aisne, la commune de Rouvroy n'est pas concernée par le risque inondation.

La commune de Rouvroy n'est pas concernée par un plan de prévention des risques naturels (PPRN).

La commune a été touchée par quelques inondations, coulées de boues, mouvement de terrain en 1985, 1999, 2008.

Les arrêtés de reconnaissance de catastrophe naturelle sont adoptés après la survenance d'un événement exceptionnel sur le territoire de la commune. Cependant, **ces arrêtés ne reprennent pas de cartographie nous permettant de localiser les zones inondées ou affectées.**

- Besoins en eaux et nature des rejets :

Les réseaux sont de type séparatif dans le secteur d'étude.

La société Bi-Vert utilise l'eau de ville à des fins sanitaires uniquement.

Les eaux des sanitaires sont reliées au réseau communal.

Le réseau d'assainissement des eaux usées est relié à la station d'épuration de Gauchy.

Le projet ne prévoit pas de rejet dans le réseau hydraulique.

L'ensemble des activités du site est réalisé sur des surfaces imperméabilisées permettant d'éviter tout impact par une éventuelle pollution (dans le cadre du projet essentiellement due par des éventuelles pertes hydrocarbures des véhicules) sur les sols et eaux souterraines.

- Description des incidences notables et mesures prises et prévues

Sur le site actuel ainsi que sur l'emprise de l'extension, un système de traitement des eaux via 2 séparateurs d'hydrocarbure seront installés avant acheminement vers les bassins d'infiltrations.

**Réseau hydrographique et zones humides**

**Périmètres**

-  Site actuel
-  Périmètre de la demande

**Limites administratives**

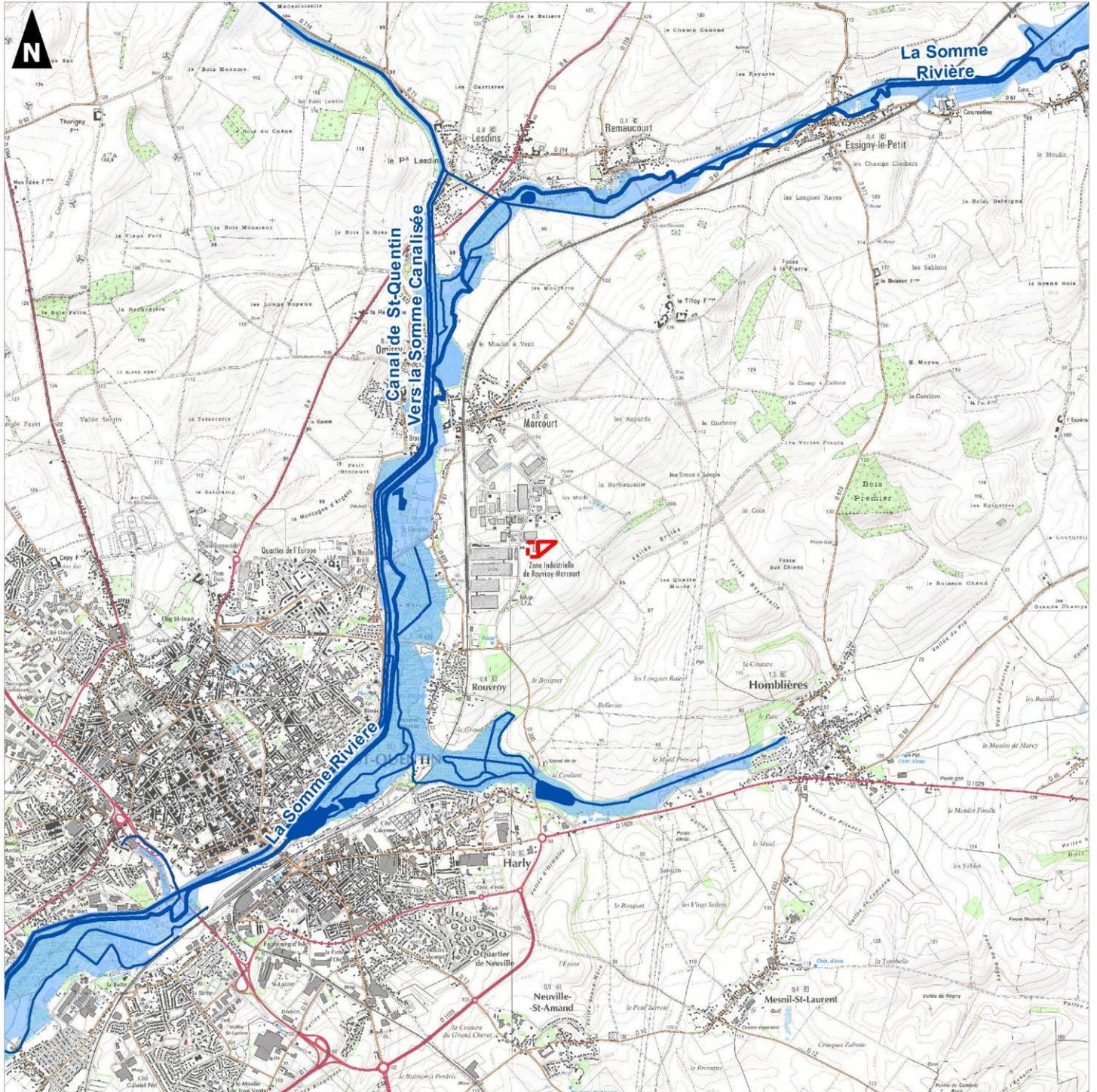
-  Limite communale

**Réseau hydrographique**

-  Cours d'eau
-  Plan d'eau

**Zones à dominante humide**

-  Zone à dominante humide (SDAGE 2016-2021)



## 1.4 L'air

---

Les valeurs relevées sont celles obtenues à la station de Saint Quentin-Stade. Elle se situe en secteur urbain.

Le site d'étude se situe en zone industrielle, mais à proximité de zone agricole à l'est du site.

Les polluants mesurés respectent les valeurs limites (pour les polluants pour lesquels ces valeurs sont disponibles).

- **Description des incidences notables**

Au regard de l'activité du site, les sources de pollution de l'air liées seront dues :

- Aux gaz de combustion des véhicules de transport et des engins de manutention (gasoil)
- Les poussières liées aux opérations de broyages
- Les poussières liées aux déplacements des camions et engins sur le site

- **Description des mesures prises et prévues**

Afin d'éviter les envols de poussière, il est possible, notamment en période estival, de brancher l'eau au niveau de la sortie du broyeur pour neutraliser la poussière.

Un brumisateur industriel est également branché en période estival.

## 1.5 Effets dus aux émissions lumineuses

---

La société Bi-Vert ne met pas en œuvre d'installations lumineuses destinées aux usages mentionnée à l'article R 583-2 du code de l'environnement et repris dans l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses, hormis éventuellement six projecteurs de 400W à détection de présence et démarrage à partir d'une certaine luminosité (crépusculaire).

Ils sont actifs 24h/24 mais ne s'allument que lorsqu'ils détectent une présence.

Par conséquent, aucune mesure n'est à prévoir.

## 1.6 Expédition des matériaux

---

- **Modes de transport et trafic lié à l'activité**

- Modes de transport

Les matières broyées sont destinées :

- À alimenter des chaufferies de sites industriels (valorisation énergétique)
- Aux chaufferies inter-régionales (principalement bois de scierie)
- À la valorisation de matière (recyclage pour fabrication de panneaux de particules).

- Trafic lié à l'activité

Le trafic routier engendré par la société Bi-Vert sur son site de Rouvroy se décompose comme suit :

Pour les bois de classe A et B :

- En entrée cela représente 13 camions/j. (Benne de 10 à 90m<sup>3</sup>) (25 000t pour 320 jours et 6t par camions = 13 camions).
- En sortie cela représente 3 camions/j (Benne de 90m<sup>3</sup>) (25 000t pour 320 jours et 27 à 28t par camions = 3 camions).

Pour les bois forestier, scierie, tronc, billes, dosses, chutes de production.

- En entrée et en sortie cela représente 2 camions/j (benne de 90m<sup>3</sup>) (18 000t pour 320 jours et 27 à 28 t par camions = 2 camions).

Concernant les itinéraires, pour les réceptions et expéditions, le flux se répartit comme suit :

- 90% des flux se font via la D300 puis la D1019 dont 70% vers l'Ouest et 30% vers l'Est.
- 10% via la D679 puis la D675.

Une schématisation de ces itinéraires est présentée sur la carte 15 page 109 du dossier d'autorisation

Sur la base de ce trafic, l'impact prévisionnel de l'exploitation est le suivant :

Axe	Année	TMJA*	% PL	Nb PL	Prévision camion supplémentaire par jour*	% supplémentaire du trafic par jour V/PL
D679	2012	678	4%	27	≈ 2	<1% / ≈ 7%
D675	2011	2992	3.4%	101	≈ 2	<1 % / ≈ 2%
D300	2012	8604	24%	2064	≈ 18	<1% / < 1%
D1029	2011	6148	5.2%	320	≈ 12 à 13	<1% / ≈ 4%
D1029 (rue de guise)	-	Pas de données	Pas de données	Pas de données	≈ 5 à 6	-

\*Légende

TMJA – Trafic moyen journalier annuel

V/PL – Tous véhicule/Poids Lourds

\*Une part de ce trafic est déjà comptabilisé dans les chiffres du Conseil départemental car le site est déjà en exploitation (régime déclaratif). La part réelle supplémentaire est inférieure à celle affichée dans cette colonne.

## > Conclusion

L'augmentation de trafic global attendu sur le principal axe emprunté par les véhicules (D300 et la D1029) restera marginale (moins de 1%). Les comptages routiers pour l'axe Est de la D1029 ne sont pas disponibles et donc le pourcentage d'augmentation du trafic n'a pu être évalué.

- **Les mesures prises ou prévues sont les suivantes :**

L'impact généré sur le trafic existant du principal axe emprunté peut être considéré comme faible à modéré.

Le site d'étude se situe dans une zone industrielle, à proximité immédiate d'axes routiers.

Afin de réduire au maximum l'impact sur le trafic dans la zone, la société a mis en place différents moyens énumérés ci-après :

- Mise en œuvre du double fret (apport de matériaux/déchets et expédition)
- Récupération également les emballages bois issues de la logistique des entreprises alentour afin de réduire les flux dans la zone.
- Alimentation des chaufferies en circuit court (Saint Quentin, Laon, Soisson, Roubaix, Lens).
- Récupération du bois des déchèteries proches comme Saint Quentin Ouest, Est, Sud.

## 1.7 Bruits et vibrations

---

Le recensement et la caractérisation des sources de bruit de l'entreprise sont les suivants :

- La circulation des camions
- La chargeuse : pour les déplacements de matières, le chargement des camions et l'alimentation du broyeur
- Le broyeur.

Afin de déterminer l'impact sonore de l'installation sur son environnement et d'évaluer le niveau sonore résiduel attaché aux activités voisines, une étude acoustique a été réalisée sur le site. Les mesures acoustiques ont été effectuées du 23 au 28 mai 2019.

Compte tenu des activités menées sur le site nous avons retenu les horaires d'intervention suivants :

- Bruit ambiant, période diurne : Les mesures de bruits ambiants ont été effectuées entre 7h30 et 17h30 (16h30 le vendredi).
- Bruit résiduel, période diurne : Les mesures de bruits résiduels ont été effectuées entre la fin des périodes d'activité et 19h30.

- **Les mesures prises ou prévues sont les suivantes :**

Afin de garantir le respect des mesures acoustiques et la propagation sonores vers les bâtiments voisins dû par le broyage, la société Bi-Vert devra respecter certaines mesures de réduction telles que :

- La mise en place de tas de matières traitées ou à traiter, au plus proche du broyeur et avec une hauteur dépassant le point haut du broyeur de 1.5m (soit environ 3mètres). La hauteur sera de maximum 3 mètres comme stipulé dans l'arrêté de prescription du 6 juin 2018.
- La possibilité d'utiliser des « L » béton identiques à ceux utilisés actuellement pour appuyer les tas de matières.

- Ces dispositifs devront être effectués sur 3 faces, et l'ouverture d'accès se trouver vers l'ouest, c'est-à-dire les champs vers une zone ne présentant pas de ZER à moins de 2 kilomètres.

### • Conclusion

L'exploitation hors fonctionnement du broyeur respectera les objectifs acoustiques en période diurne, ce qui se traduira par des émergences diurnes inférieures ou égales à 5 dB(A).

L'exploitation avec fonctionnement du broyeur, et mise en place d'une mesure de réduction, respectera ses objectifs acoustiques en période diurne, ce qui se traduira par des émergences diurnes inférieures ou égales à 5 dB(A).

## 1.8 Les déchets

Les déchets générés par l'activité sont essentiellement des déchets issus des opérations de tri à réception des matières. Le tableau ci-après reprend les différents types de déchets générés et leur mode de gestion.

Origine	Quantité entreposée	Collecteur/ Eliminateur	Code <sup>1</sup>	Stockage	Mode Traitement <sup>2</sup>
Déchets assimilés aux déchets ménagères	200 l / semaine	Collectivité locale	20 01 08	Bennes	Non connu (Gestion de la commune)
DIB (issus du tri)	2 bennes de 30 m <sup>3</sup> soit 60 m <sup>3</sup>	Picardie récup.	19 12 04	Bennes	D5
Ferrailles (issues du tri)	1 benne (7t)	Haurec	19 12 02 19 12 03	Bennes	R4
Huiles usagées	1 000 l/an	CHIMIREC	13 02 06*	Fût	R9a
Boue séparateur	-	-	160807*	Equipement	-R12

<sup>(1)</sup> : CODE : il s'agit du code déchet défini à l'annexe de la Décision n° 2000/532/CE du 03/05/00 remplaçant la décision 94/3/CE établissant une liste de déchets en application de l'article 1er, point a), de la directive 75/442/CEE du Conseil relative aux déchets et la décision 94/904/CE du Conseil établissant une liste de déchets dangereux en application de l'article 1er, paragraphe 4, de la directive 91/689/CEE du Conseil relative aux déchets dangereux, anciennement l'annexe II de l'article R541-8 du CE (code à 6 chiffres permettant d'identifier la catégorie d'origine, le regroupement intermédiaire et la désignation du déchet).

<sup>(2)</sup> : Opération d'élimination/valorisation (codes D/R) : Selon l'article 3 point 15 de la Directive n° 2008/98/CE du 19/11/08 relative aux déchets et abrogeant certaines directives, et son annexe II.

### • Conclusion

Les seuls déchets qui seront générés par l'exploitation sont des éventuels indésirables résultant du tri des matières. Ceux-ci seront entreposés en benne avant d'être orientés vers une filière autorisée.

Les impacts des déchets produits sur le site par la société peuvent être qualifiés de négligeables.

## 1.9 Energie

---

L'énergie utilisée sur le site sera exclusivement le GNR (Gazole Non Routier) pour l'alimentation des engins du site.

Le bâtiment de stockage du site n'est pas alimenté en électricité. Il disposera d'une rampe électrique qui sera coupée le soir. Seuls les bureaux disposent d'une alimentation électrique.

D'une manière générale, l'utilisation d'énergie sera optimisée afin d'éviter le gaspillage.

### 1.10 L'étude santé (effets sur la population environnante)

---

Contexte local : le site de la société Bi-Vert se situe dans une zone industrielle.

Plusieurs installations classées pour la protection de l'environnement sont présentes à proximité.

Les établissements dits « sensibles » ont fait l'objet d'un recensement exhaustif dans le secteur d'étude. Quelques établissements scolaires, maison de retraite et centre psychothérapique se trouvent dans un rayon d'1 km autour du site.

Les premières habitations sont situées à environ 1 km au Sud-Ouest et au Nord du site d'étude.

#### • Identification des dangers induits par l'exploitant et mesures prises

- Ces produits seront stockés dans l'atelier et serviront à la maintenance des engins. Au regard de la nature et des quantités présentes sur le site et des mesures prises pour les entreposages et leur mise en œuvre.
- L'activité ne sera à l'origine d'aucun rejet d'eaux industrielles. Les seuls rejets proviennent des eaux utilisées pour les sanitaires, reliés au réseau communal.
- L'imperméabilisation de toutes les surfaces susceptibles de contenir des polluants et la récupération de ces eaux ainsi que des eaux pluviales de toiture, permet de considérer l'impact sanitaire du site pour le domaine de l'eau comme négligeable.
- L'impact sanitaire du site peut être considéré comme nul vis-à-vis des déchets produits et gérés sur le site.
- Les niveaux de bruit qui sont susceptibles d'être atteints ne peuvent pas être considérés comme sources d'effets sur la santé pour les populations environnantes dans la mesure où les précautions listées dans l'étude bruit sont respectées afin d'éviter la propagation sonore vers les bâtiments voisins.
- L'étude d'impact a mis en évidence que les seuls rejets à l'air liés aux activités de la société seront les gaz d'échappement des engins (engins de manutention, camion) et des véhicules du personnel ainsi que des poussières liées aux opérations de broyage et de déplacement des véhicules. **Il n'existe pas de rejet canalisé.**
- Les campagnes de broyages sont menées lorsque les conditions météorologiques sont favorables afin d'éviter au maximum la dispersion et l'envol des poussières et ainsi réduire le risque à la source.
- Les tas de matières à broyer peuvent être arrosés afin d'éviter la formation de poussières lors des opérations de broyage.

- Les premières habitations sont éloignées d'environ 1km au Sud-Ouest et au Nord du site d'étude. Celles-ci ne pourront pas être significativement affectées par les émissions de gaz d'échappement et de poussière issues de l'installation, d'autant plus qu'elles se situent en amont des vents dominants.
- Les risques sanitaires liés au fonctionnement de cette installation peuvent être considéré comme négligeable.

- **Conclusions**

**Au regard du projet présenté dans ce dossier, du contexte local et de l'évaluation réalisés, les risques sanitaires liés au fonctionnement de l'installation peuvent être écartés.**

## **1.11 Description du cumul éventuel des incidents avec d'autres projets existants ou approuvés**

---

Suite à la consultation du 8 janvier 2020, aucun projet pour lequel un avis de l'autorité environnementale a été émis ou non n'a été recensé dans un rayon de 1 km.

## 1.12 Synthèse des mesures prisés ou prévues en matière protection de l'environnement

Thème	Mesures prévues	Montant estimé (k€)
Eau / Sol / Sous-sol	2 séparateurs hydrocarbure	7500€ par séparateur
	2 bassins d'infiltration, bâches	15 000 €
	Vannes 3 voies	3000€ les vannes
	Imperméabilisation/enrobés (couche de finition)	25 000€
Air / poussières	Nettoyage du site/Enlèvement des déchets/Balayages	5000 € /an
	Merlon	5000€
Sécurité	Alarme/Report d'alarmes sur le téléphone des 3 gérants.	12 000 €
	LED avec détection automatique	2600 €
	Clôture avec portail	50 000€
	Plaques béton de 3.5m de haut et par des talus/merlon de terre pour la protection incendie	10 000 € / 66 000 €
<b>Total</b>		<b>204 100€</b>

Tableau 1. Synthèse des mesures prévues en matière d'environnement et de sécurité

## 1.13 Scénario de référence

Le présent paragraphe traite de la description des aspects pertinents de l'état actuel de l'environnement et de leur évolution en cas de mise en œuvre du projet, dénommée « scénario de référence » et un aperçu de l'évolution probable de l'environnement en l'absence de mise en œuvre du projet, dans la mesure où les changements naturels par rapport au scénario de référence peuvent être évalués moyennant un effort raisonnable etc.

D'un point de vue agricole, l'extension entraîne l'occupation d'une petite parcelle agricole actuellement en état de jachère. Le site actuel ainsi que l'extension se situe en zone UE du PLU (Plan Local d'Urbanisme) zones urbaines à vocation dominante d'accueil d'activité économiques. De ce fait, cette parcelle aurait également pu être acquise par une autre société que Bi-Vert. Le fait qu'une activité industriel projette d'implanter, permet également la moindre utilisation des pesticides par épandage sur la parcelle.

## 1.14 Solution des substitution raisonnable & justification du choix du projet

---

### 1.14.1 Solutions de substitution raisonnables

Il n'existe aucune solution de substitution raisonnable dans la mesure où l'extension de l'activité est nécessaire afin de répondre à la demande des clients. Le site actuel devenant trop étroit la solution raisonnable est l'extension. Le déménagement est une solution attentive qui n'est économiquement pas envisageable.

D'un point de vue écologique, les habitats ne présentent pas d'intérêt particulier. Aucune espèce végétale protégée ou menacée n'a été inventoriée et les potentialités pour de telles espèces sont très faibles.

### 1.14.2 Justification du choix du projet

La présente demande est destinée à augmenter les capacités de stockage et de broyage et donc à satisfaire les demandes des clients.

BI- VERT **détient la maîtrise foncière** de l'ensemble de la parcelle sollicitée pour le projet.

**L'éloignement des zones habitées** permet d'envisager le développement de l'activité dans le secteur sans nuisance significative.

Le projet est compatible avec les dispositions du PLU (Plan Local d'Urbanisme). Le sujet a été traité au § 1.5 du dossier d'autorisation.

Vis-à-vis des autres thèmes, le site ne comporte aucune contrainte majeure. En particulier :

- Le projet n'entre dans aucun périmètre de protection de monument historique.
- Les limites du projet ne recoupent aucun périmètre de protection de captage d'eau potable.
- D'un point de vue écologique, les habitats à proximité du site d'étude ne présente pas d'intérêt particuliers.

## 1.15 Remise en état

---

L'article D. 181-15-2 du code de l'environnement, l'avis du maire de la commune de Rouvroy sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation, a été sollicité.

Par courrier en date du 20 février 2020, la ville de Rouvroy nous informe qu'en cas d'arrêt définitif de l'installation, les projets d'usages futurs du terrain devront respecter les utilisations du sol permises par le règlement de la zone qui sera alors en vigueur.



## **CHAPITRE 2. RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DE DANGERS**

## 2.1 Analyse préliminaire des risques

---

L'objectif est ici de recenser l'ensemble des potentiels de dangers qui pourraient entraîner un accident, qu'ils aient déjà entraîné un accident ou non sur des sites similaires.

On distinguera deux types de potentiels de dangers :

- **Les dangers aux causes internes** : ce sont les risques que peut présenter le site, liés à la qualité de celui-ci, aux produits qu'il contient, à son exploitation ;
- **Les dangers aux causes externes** : ce sont les risques qu'encourt le site du fait de son environnement soit naturel, soit humain.

## 2.2 Identification des dangers et analyse des risques associés

---

La situation géographique de la société permet de confirmer que les principaux risques naturels (foudre, sismicité ...) recensés ne peuvent pas générer de danger particulier.

En revanche, la société présente des risques inhérents à son activité. Les installations suivantes sont sources de dangers. Les risques associés ont été analysés et évalués selon une méthodologie appropriée :

Les installations, stockages ou activités suivants ont été jugé sources de dangers et ont été traités dans un paragraphe spécifique dans l'analyse des risques :

Les installations, stockages ou activités suivants ont été jugé sources de dangers et ont été traités dans un paragraphe spécifique dans l'analyse des risques :

- **Risques d'origine interne :**
  - Incendie de produits combustibles
  - Risque chimique lié aux produits dangereux
  - Broyeur
  - Station de distribution de GNR (gasoil non routier)
  - Installations électriques
- **Risques d'origine externe**
  - Dangers liés à l'environnement naturel
  - Malveillance
  - Circulation des camions
  - Intervention externe de maintenance

Parmi toutes ces installations susceptibles de présenter un danger, aucune situation de danger ne ressort comme étant inacceptable.

## 2.3 Mesures de prévention, protection et lutte contre les dangers

### ■ Dangers liés aux produits

Les principaux produits susceptibles de représenter un danger et présents sur la plateforme de tri – transit – valorisation sont :

- Bois (qu'il s'agisse de plaquettes forestières ou de déchets type DIB)
- GNR (gasoil non routier) en cuve aérienne pour l'alimentation des engins
- Huiles pour les opérations de maintenance
- Liquide de refroidissement

Le projet ne prévoit pas l'utilisation, le stockage ou la production d'autres produits en quantité significative.

### • Incendie de produits combustibles

Il concerne l'ensemble des stockages listés dans les tableaux ci-dessous. Ils représentent un volume global réparti sur l'ensemble de la plateforme de 19 940 m<sup>3</sup>. L'ensemble des stockages aura une hauteur maximale de 3m.

Produit / déchet	Code interne	Quantité (m <sup>3</sup> )	Mode et lieu de stockage	Remarques	Rub.de classement
Plaquettes et broyat de bois énergie	PLF 2 et 3	≈ 2 305	Vrac bâtiment		1532
Plaquettes et broyat de bois énergie	PLF 1	≈ 2 575	Vrac extérieur		1532
Bois scierie et forestier	BR1	≈ 2 690	Vrac extérieur		1532
Bois broyé conforme SSD	A1/A4	≈ 4810	Vrac extérieur		1532
Bois d'emballage	A2/A3	≈ 1740	Vrac extérieur	Vrac	2714
Bois Classe B Vrac	B1	≈ 3090	Vrac extérieur	Vrac	2714
Bois Classe B broyés	B2	≈ 2700	Vrac extérieur	Broyés	2714
DIB (Matières issues du tri)	-	30m <sup>3</sup>	Benne 30m <sup>3</sup> (indésirable issu du tri)		2716

### • Risques chimique lié aux produits dangereux

La liste des principaux produits chimiques mis en œuvre au sein de la plateforme est détaillée ci-dessous.

Produit	Quantité max. (m <sup>3</sup> )	Contenant	Rétention	Classement CLP	Remarques
Huiles	1.5	Fût	Béton	/	/
Liquide de refroidissement	0.5	Fût	Béton	H373	Température d'auto-inflammation : 410°C Limites d'explosivité : 3.2 à 15.3 % en volume dans l'air.
AdBlue	1	Varitainer 1m3	Béton	/	Point éclair Non applicable T° inflammation Non applicable
Gasoil non routier	2.5 m3	Cuve aérienne double enveloppe	-	H226- H304- H332- H315- H351- H373-H411	Point éclair > 55° C T° inflammation > 250°C. LII : 0,5% - LIS : 5%. Cuve isolée dans le bât. Maintenance.

#### • Dangers potentiels

Les produits dangereux présents sur le site sont des produits de maintenance tels que les huiles, le liquide de refroidissement, l'Ad Blue\*, ainsi qu'une cuve de gasoil non routier. Ils sont présents en petite quantité.

\* Agent de réduction des oxydes d'azote émis par les véhicules équipés de moteur Diesel.

**Aucun produit ne présente d'incompatibilité.**

L'autre danger liés aux produits est risque de fuite ou de déversement accidentel

### ■ Dangers liés aux équipements

#### • Broyeur

Les causes d'un incendie sur une installation de broyage de bois peuvent être de différentes nature :

- Présence d'indésirables dans le stock de bois brut (morceau de verre, pièces métalliques, fusée de détresse...)
- Échauffement anormal et inflammation du tapis de convoyage
- Dysfonctionnement électrique

#### • Danger potentiel

Il s'agit d'un effet domino entraînant la propagation aux installations et stocks voisins.

### • Station de distribution de GNR

La cause dans ce cadre serait le défaut d'étanchéité lors d'une opération de remplissage de réservoir ou de dépotage dans la cuve (vannes, flexibles).

- Danger potentiel

Le risque ici serait la pollution du sol et du sous-sol via le bassin d'infiltration.

### • Risques liés aux installations électriques

Les installations électriques du site peuvent présenter un **risque d'incendie** lié à :

- Un choc
- Une surcharge
- Un court-circuit

Dans ce cadre, les facteurs aggravants sont les travaux par point chaud, la surcharge électrique ou encore la mauvaise utilisation des équipements.

Outre le risque incendie, l'autre effet potentiel est la mise en défaut des équipements utilisés sur le site.

- Danger potentiel

Les risques potentiels sont les suivants :

- Incendie
- Mise en défaut des équipements utilisés sur le site

### ■ Risques externes

#### • Risque foudre

- Danger potentiel

Une analyse du risque foudre a été réalisée pour ce projet.

En termes d'accidents, la foudre conduit principalement à des incendies. La foudre peut conduire à un sinistre de manière indirecte en entraînant la défaillance d'organe électrique.

- Mesures de sécurité

Une étude foudre a été réalisée. Celle-ci préconise la mise en place d'un système de prévention de situation orageuse à intégrer dans les procédures d'exploitation du site (interdire en période orageuse le travail en toiture du bâtiment, l'utilisation d'engins de levage et l'intervention sur le réseau électrique).

Des équipements de protection contre la foudre seront mis en place.

#### • Malveillance

- Danger potentiel

Le risque de malveillance se traduit par le vandalisme, vol, dégradations, incendie ou déversement volontaire de produits.

- Mesures de sécurité
  - Caméra et écran de visualisation
  - LED avec détection automatique
  - Clôture avec portail
  - Report d'alarmes sur le téléphone des 3 gérants.
  - Plaques béton de 3.5m de haut et par des talus/merlon de terre pour la protection incendie.

## 2.4 Mesures de maîtrises des risques

**Les mesures de maîtrise des risques (MMR)** sont les éléments techniques et/ou organisationnels nécessaires et suffisants pour assurer une fonction de sécurité.

Les **mesures de prévention** visent à limiter l'apparition des événements initiateurs pouvant conduire à l'apparition des phénomènes dangereux. Elles influencent la probabilité d'occurrence.

Les **mesures de protection** du phénomène dangereux ou de réduction des effets vont agir sur le terme gravité dans le calcul du risque.

### 2.4.1 Description et gestion des principales mesures de maîtrises des risques

Fonction de sécurité	Principales mesures de sécurité	Gestion
Prévention / Réduction des sources d'inflammation	Mise à la terre des équipements	Contrôle annuel des mises à la terre (date du dernier contrôle en date du 2017)
	Mise en place d'équipements de protection contre la foudre selon conclusions de l'Analyse du risque foudre.	Contrôle périodique réglementaire des équipements
	Permis d'intervention, permis de feu	Formation du personnel Procédures internes
	Consignes d'exploitation et de sécurité : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Interdiction de fumer</li> <li>- Contrôle des produits réceptionnés (détection des indésirables à risque : fusée de détresse, verre, pièces métalliques etc.)</li> </ul>	Formation du personnel Information du personnel extérieur Affichage des consignes

Fonction de sécurité	Principales mesures de sécurité	Gestion
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion des stocks : respect des hauteurs de stockage (3m) et des distances (espaces libres de tout encombrement entre stockages de 10m) ; ventilation permanente (bât.)</li> <li>- Sur site, l'unité mobile sera éloignée des stocks en dehors des périodes de broyage</li> </ul>	
	Vidéosurveillance avec report d'alarme	Contrat de maintenance des équipements
	Installations électriques	Contrôle annuel par un organisme extérieur.
<b>Gestion du risque incendie</b>	Extincteurs	Vérification annuelle des extincteurs Formation du personnel à la manipulation des extincteurs
	Désenfumage du bâtiment d'exploitation	La surface utile d'ouverture de l'ensemble des exutoires n'est pas inférieure à 2 % de la surface au sol du bâtiment ; superficie utile comprise entre 1 et 6 m <sup>2</sup> pour 250 m <sup>2</sup> de superficie projetée de toiture.
	Gestion des eaux d'incendie : confinement en bassin (550 m <sup>3</sup> )	Essai périodique de la vanne d'isolement manuelle Maintien en permanence du volume utile (vidange des eaux météoriques) Procédures internes en cas d'incendie
	Points d'eau incendie (PEI)	Vérification annuelle des PEI Visite opérationnelle du SDIS
	Détection incendie dans le bâtiment d'exploitation	Système de détection incendie vérifié périodiquement
<b>Prévention des épandages de liquides</b>	Cuve GNR avec double enveloppe et système de détection de niveau	Contrôle régulier du bon fonctionnement de la sonde



BI-VERT

Dossier de demande d'autorisation environnementale - Centre de tri, transit et regroupement de déchets non dangereux de bois – Résumé non technique.



## 2.4.2 Risques liés aux stockages et produits

N° Scénario	Équipement / installation / activité	Causes	Évènement redouté	Phénomènes dangereux	Probabilité	Intensité	MMR	Observations	Retenue pour EDR
1	Réception de déchets	Présence de déchets dangereux indésirables en mélange	Auto-inflammation	Incendie : flux thermiques, fumées	E	Modérée	Procédures d'admissions des déchets	REX : Aucun cas cité dans l'analyse (cf. § <b>Erreur ! Source d'un renvoi introuvable.</b> du DDAE ).	Non
2	Stocks combustibles dans le bâtiment (PLF 2 et 3) : plaquettes forestières broyées	a. Travaux par points chauds / flamme b. Cigarette c. Foudre d. Malveillance e. Flux thermique d'un incendie f. Défaillance électrique	Source d'inflammation ou auto-combustion par fermentation biologique	Incendie : flux thermiques, fumées	D→E	Modérée	Respect des hauteurs de stockage (3m) et des distances entre stockages (10m) Ventilation naturelle et permanente Absence d'installations électriques dans la zone d'exploitation du bâtiment.	Taux d'humidité de l'ordre de 40% pour l'un des deux stockages (décroissance jusque 25%) ; de l'ordre de 15% pour le second stockage.	Oui (vérifier l'absence d'effet domino sur les stockages extérieurs)

N° Scénario	Équipement / installation / activité	Causes	Évènement redouté	Phénomènes dangereux	Probabilité	Intensité	MMR	Observations	Retenue pour EDR
3	Stocks de produits combustibles (bois) extérieurs, bruts ou broyés	a. Travaux par points chauds / flamme b. Cigarette c. Foudre d. Malveillance e. flux thermique d'un incendie	Source d'inflammation	Incendie : flux thermiques, fumées, effet domino potentiels entre stockages	B	Potentiellement forte	Respect des hauteurs de stockage (3m) et des distances entre stockages (10m) Autres mesures de prévention et de lutte contre l'incendie	Vérifier le confinement des flux thermiques associés aux SEL de manière à valider la possible implantation de stockages à une distance de moins de 20 mètres de l'enceinte de l'établissement. REX : phénomène qui concerne la majorité des accidents sur des unités similaires à celles de BI-VERT (cf. § <b>Erreur ! Source d u renvoi introuvable.</b> du DDAE ).	Oui

N° Scénario	Équipement / installation / activité	Causes	Évènement redouté	Phénomènes dangereux	Probabilité	Intensité	MMR	Observations	Retenue pour EDR
4	Bureaux	a. Travaux b. Cigarette d. Malveillance e. Défaillance électrique	Source d'inflammation	Incendie Risque de propagation vers la zone d'exploitation	D	Modérée	Murs CF120 séparant les bureaux de la zone d'exploitation (stocks de matières)		Non
5	Stockage de produits chimiques	a. Perte d'étanchéité	Déversement de produits dangereux	Rejet de produits pour partie dangereux pour l'environnement	D	Modérée	Rétention individuelle Cuve GNR avec double enveloppe et système de détection de niveau Mesures de confinement des rejets accidentels	L'analyse des éventuelles incompatibilités a été réalisée au § <b>Erreur ! Source du renvoi introuvable.</b> du DDAE --> sans objet. Les volumes sont faibles. REX : Aucun cas cité dans l'analyse pour le secteur d'activité qui concerne la société BI-VERT (cf. § <b>Erreur ! Source du renvoi</b>	Non

N° Scénario	Équipement / installation / activité	Causes	Évènement redouté	Phénomènes dangereux	Probabilité	Intensité	MMR	Observations	Retenue pour EDR
								introuvable. du DDAE ).	

## Conclusion de l'analyse préliminaire des risques

L'analyse préliminaire des risques a déterminé les **phénomènes dangereux** dont les effets seront susceptibles de **sortir des limites du site** directement ou indirectement par effet domino sur d'autres installations dangereuses du site. Il s'agit de :

- L'Incendie des stocks combustibles dans le bâtiment (Plaquettes et broyat de bois énergie).
- L'Incendie des stocks de produits combustibles (bois) extérieurs, bruts ou broyés.

**Ces phénomènes dangereux ont donc faire l'objet d'une étude détaillée des risques. Les autres scénarios sont considérés comme ayant une gravité modérée.**

## 2.5 Etude détaillée de réduction des risques

---

L'ensemble des scénarios précédents ont été étudiés et les résultats sont présentés en annexe XIII du dossier d'autorisation.



**Annexe XIV** du dossier d'autorisation - Résultats des modélisations incendie (Auddicé – Octobre 2019)

---

Selon les conclusions de ces résultats de ces modélisations :

- **Aucun des scénarios modélisés n'est susceptible de générer des effets thermiques de type dangers très graves (SELS), effets létaux significatifs en dehors des limites de site ni des effets dominos sur des équipements internes ou externes à proximité du site.**
- 
- **Les effets thermiques de type dangers graves (SEL), premiers effets létaux restent confinés à l'intérieur du site quel que soit le stockage considéré sur le site actuel ou sur l'emprise de l'extension (hormis très localement pour le seul scénario 3H, à proximité directe du périmètre ICPE - < 5m - et en zone agricole)**
- **Aucun des scénarios modélisés ne génère des effets thermiques de type dangers significatifs (SEI) en dehors des limites de sites hormis très ponctuellement sur des zones limitées ( $\leq 8m$ ) en zone agricole.**

**Par conséquent, aucune autre mesure que celles déjà prises ou prévues (au § 4.5.5 du dossier d'autorisation et dispositifs de protection détaillés dans le paragraphe « Données d'entrée » de chaque scénario présenté en annexe XIV) n'apparaît nécessaire.**

## Conclusion

Une **analyse préliminaire des risques** a été réalisée, basée d'une part :

- Sur l'**accidentologie** permettant d'identifier les accidents les plus courants
- Sur l'**identification des dangers** du projet (cf. §**Erreur ! Source du renvoi introuvable.- Erreur ! Source du renvoi introuvable.-** P.170 du DDAE)
- Sur une **identification des scénarios** d'accidents. Pour chaque scénario d'accident, l'étude a procédé à une analyse systématique des mesures de maîtrise des risques.

Ces scénarios regroupent plusieurs causes et séquences d'accident. Une cotation en intensité, probabilité, gravité et cinétique de ces événements permet de caractériser les risques pour toutes les séquences d'accidents.

Il ressort de cette APR, les **phénomènes dangereux** suivants qui ont fait l'objet d'une **étude détaillée des risques** :

- Scénario 2 : Incendie des stocks combustibles dans le bâtiment (PLF 2 et 3)
- Scénarios 3A à 3H : Incendie des stocks de produits combustibles (bois) extérieurs, bruts ou broyés

Les calculs et modélisations concluent :

- **Aucun des scénarios modélisés n'est susceptible de générer des effets thermiques de type SELs (8 kW/m<sup>2</sup>) en dehors des limites de site ni des effets dominos sur des équipements internes ou externes à proximité du site**
- **Les effets thermiques de type SEL (5 kW/m<sup>2</sup>) restent confinés à l'intérieur du site quel que soit le stockage considéré sur le site actuel ou sur l'emprise de l'extension (hormis très localement pour le seul scénario 3H, à proximité directe du périmètre ICPE - < 5m - et en zone agricole)**
- **Aucun des scénarios modélisés ne génère des effets thermiques de type SEI en dehors des limites de sites hormis très ponctuellement sur des zones limitées (≤ 8m) en zone agricole.**

**Par conséquent, aucune autre mesure que celles déjà prises ou prévues (§ **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** et dispositifs de protection détaillés dans le paragraphe « Données d'entrée » de chaque scénario présenté en annexe XIV) n'apparaît nécessaire.**

**L'exploitant a mis en œuvre des mesures adaptées pour maîtriser les différents risques. Le projet permet d'atteindre un niveau de risque aussi bas que possible.**